

COMMISSION ÉPISCOPALE POUR LA VIE CONSACRÉE

LA VIRGINITÉ CONSACRÉE

vécue dans le monde

Mai 2011

Vade-mecum sur l'Ordre des Vierges (*Ordo virginum*)
à l'usage des évêques et des délégués à la vie consacrée



STATUT DE CE VADE-MECUM

Depuis plusieurs années, un groupe de vierges consacrées a travaillé sur la rédaction d'un vade-mecum à l'usage des évêques et des délégués à la vie consacrée avec la commission épiscopale concernée.

Une première version a été envoyée à tous les évêques et, par eux, aux vierges consacrées. Pendant trois ans, toutes et tous ont pu proposer des amendements ou des modifications à ce document de travail. Ces amendements ont été travaillés durant l'été 2010 par plusieurs vierges consacrées, un délégué à la vie consacrée et un évêque membre de la Commission épiscopale. Au terme de leur travail, une nouvelle version de ce vade-mecum a été proposée à la Commission pour la vie consacrée. Il a été décidé d'envoyer le texte à Rome, pour avis, à la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

Le texte a été amendé pour tenir compte des remarques de la Congrégation. Il a été relu une dernière fois par la Commission épiscopale pour la vie consacrée puis présenté au Conseil permanent.

Il est donc publié sous la responsabilité de la Commission épiscopale pour la vie consacrée de la Conférence des évêques de France en vue d'aider les évêques et leurs délégués à la vie consacrée dans l'exercice de leur mission spécifique par rapport à la virginité consacrée vécue dans le monde.

SOMMAIRE

9 I. LA VIRGINITÉ CONSACRÉE DANS L'ÉGLISE

1. Vocation ancienne et nouvelle
2. La virginité consacrée

12 II. LE SENS DE LA CONSÉCRATION DES VIERGES - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

1. Amour prééminent pour le Christ
2. Signe de l'Église-Épouse
3. Grâce de la virginité
 - La grâce d'être femme
 - Le don de l'Époux divin
 - Vierge et mère
4. Signe au cœur de l'Église
5. Signe au cœur du monde

16 III. LA VIE D'UNE VIERGE CONSACRÉE

1. Une vie évangélique
 - La vierge consacrée s'unit au Christ chaste
 - La vierge consacrée s'unit au Christ pauvre
 - La vierge consacrée s'unit au Christ obéissant
2. La mission sponsale de la vierge consacrée
 - Pour un plus grand amour du Christ
 - L'eucharistie, lieu des noces
 - L'Office divin
 - La prière personnelle
 - Dans une tonalité propre à chacune
 - Le sacrement de la Réconciliation
 - « Elles s'adonnent à la pénitence »
 - Pour le Christ, dans une plus grande disponibilité à tous
3. L'insertion ecclésiale
 - La « communion », une réalité
 - Un lien unique avec l'évêque et son diocèse

23 IV. ÉLÉMENTS POUR UN DISCERNEMENT

1. Qui discerne et comment ?
2. Critères de discernement
 - Critères fondamentaux
 - Critères particuliers
 - Amour du Christ et de l'Église
 - Virginité
 - Équilibre humain et affectif
 - Vie spirituelle
 - Vir ecclésiale

26 V. LA FORMATION DES VIERGES CONSACRÉES

1. Formation initiale
2. Formation permanente

27 VI. LE TEMPS DU DISCERNEMENT

1. Accueil de la demande en vue d'un pré-discernement
2. Cheminement
 - Durée
 - Cheminement
 - Accompagnateur spirituel
3. Discernement final de l'évêque et admission à la consécration

29 VII. PRÉPARATIFS DE LA CONSÉCRATION

1. Normes générales
2. Préparation avec la communauté paroissiale
3. Préparation de la célébration

31 ANNEXES

33 SOURCES

I. LA VIRGINITÉ CONSACRÉE DANS L'ÉGLISE

1. Vocation ancienne et nouvelle

« Dès les temps apostoliques, des vierges chrétiennes, appelées par le Seigneur à s'attacher à Lui sans partage dans une plus grande liberté de cœur, de corps et d'esprit, ont pris la décision, approuvée par l'Église, de vivre dans l'état de la virginité "à cause du Royaume des cieux" » [1].

[1] Catéchisme pour l'Église catholique, n° 922.

« Le rite de la Consécration des vierges est compté parmi les plus précieux trésors de la liturgie romaine. En effet, le Christ Jésus a laissé à son Église l'héritage de la virginité consacrée comme un don particulièrement noble.

C'est pourquoi, dès l'âge apostolique, des vierges ont consacré à Dieu leur chasteté, ce qui contribuait à la beauté du Corps mystique du Christ et l'enrichissait d'une étonnante fécondité.

Aussi, dès les origines, comme en témoignent les Pères, l'Église, dans sa sollicitude maternelle, a eu l'habitude de confirmer le vœu de virginité, à la fois saint et difficile, par une prière solennelle de consécration. Celle-ci, au long des siècles, s'est développée par l'addition d'autres rites signifiant plus clairement que les vierges consacrées offrent une image de l'Église Épouse du Christ. Et cette prière est entrée dans le Pontifical romain » [2].

[2] Cf. Décret de la Congrégation pour le culte divin, 31 mai 1970.

Cependant, au cours de l'histoire, la Consécration des vierges a progressivement cessé d'être conférée à des femmes vivant dans le monde, tout en étant encore en vigueur jusqu'à aujourd'hui dans certains ordres monastiques.

Le concile Vatican II a demandé la révision du *Rituel de la consécration des vierges*. L'Église a alors redécouvert la beauté de cette vocation vécue autrefois par des femmes vivant en plein monde. Le *Rituel de la consécration virginale* a donc été restauré, le 31 mai 1970, par le pape Paul VI, pour un double usage : pour des femmes vivant dans le monde et pour certaines moniales après leurs vœux perpétuels.

2. La virginité consacrée

Enracinée dans la grâce baptismale et dans la réalité de toute vie chrétienne, qui est à la fois communion et fraternité, la nature spécifique de la virginité consacrée est précisée dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Vita Consecrata* (1996) :

« Au cours des siècles, il y a toujours eu des hommes et des femmes qui, dociles à l'appel du Père et à la motion de l'Esprit, ont choisi la voie d'une sequela Christi particulière pour se donner au Seigneur avec un cœur sans partage (cf. I Co 7,34) » (VC, n° 1).

« La vie consacrée est placée au cœur même de l'Église comme un élément décisif pour sa mission, puisqu'elle "fait comprendre la nature intime de la vocation chrétienne" et de la tension de toute l'Église-Épouse vers l'union avec l'unique Époux » (VC, n° 3).

« C'est un motif de joie et d'espérance que de voir à notre époque le retour de l'antique Ordre des Vierges, dont nous avons trace dans les communautés chrétiennes depuis les temps apostoliques. Les vierges consacrées par l'Évêque diocésain entrent dans une relation étroite avec l'Église et elles se mettent à son service, tout en restant dans le monde. Seules ou associées, elles constituent une image eschatologique de l'Épouse céleste et de la vie future, dans laquelle l'Église vivra finalement en plénitude l'amour pour le Christ son Époux » (VC, n°7).

Au cœur de la Consécration des vierges, l'engagement nuptial et l'amour qui en découle suscitent le désir de se laisser configurer au Christ chaste, pauvre et obéissant.

L'Ordre des vierges est composé de femmes qui ont reçu la Consécration des vierges. Le mot latin d'*ordo* doit être entendu au sens de « catégorie de personnes » consacrées selon le Rituel qui est intitulé *Ordo consecrationis virginum*.

Le *Code de droit canonique* de 1983 ^[3] met en forme l'enseignement du Concile. Il ne parle plus seulement de la vie religieuse, mais fait de la vie consacrée un ensemble. Avant d'en formuler les règles de vie, il la définit au canon 573 § 1 :

« La vie consacrée par la profession des conseils évangéliques est la forme de vie stable par laquelle des fidèles, suivant le Christ de plus près sous l'action de l'Esprit Saint, se donnent totalement à Dieu aimé par-dessus tout, pour que, dédiés à un titre nouveau et particulier pour

[3] Le *Catéchisme de l'Église catholique* aborde la question de la vie consacrée, n° 914-917, et de la virginité consacrée, n° 922-924.

l'honneur de Dieu, pour la construction de l'Église et le salut du monde, ils parviennent à la perfection de la charité dans le service du Royaume de Dieu et, devenus signe lumineux dans l'Église, ils annoncent déjà la gloire céleste. »

L'Ordre des vierges fait l'objet du canon 604 :

« § 1. [...] À ces formes de vie consacrée [Instituts de vie consacrée, canons 573-602, vie érémitique, canons 603], s'ajoute l'Ordre des Vierges qui, exprimant le propos sacré de suivre le Christ de plus près, sont consacrées à Dieu par l'Évêque diocésain selon le rite liturgique approuvé, sont épousées mystiquement par le Christ Fils de Dieu (traduction littérale) et sont vouées au service de l'Église.

§ 2. Afin de garder plus fidèlement leur propos et d'accomplir par une aide mutuelle un service d'Église conforme à leur propre état, les vierges peuvent s'associer entre elles. »

II. LE SENS DE LA CONSÉCRATION DES VIERGES

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

« La traditionnelle Consécration des vierges, en usage dans l'Église primitive, a conduit à l'élaboration d'un rite solennel par lequel celle qui a choisi de vivre dans la virginité est constituée comme une personne consacrée, signe transcendant de l'amour de l'Église pour le Christ son Époux, image eschatologique de la vie à venir. Par ce rite, l'Église manifeste le prix qu'elle attache à la virginité, elle demande pour les consacrées la grâce de Dieu et appelle instamment sur elles le don de l'Esprit Saint » [4].

[4] Rituel Ordo consecrationis virginum, Préliminaires, I.

« Le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle. [...] Il voulait se la présenter à Lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni aucun défaut ; Il la voulait sainte et irréprochable [...] Ce mystère est grand : je le dis en pensant au Christ et à l'Église » (Ep 5, 25-32) [5].

[5] Toutes les citations bibliques sont tirées de la Bible de Jérusalem, éd. 2007.

1. Amour prééminent pour le Christ

« Les vierges consacrées montrent à l'Église et au monde que le Christ est le centre de toute vie chrétienne et que les liens avec Lui prennent la première place avant tous les autres liens, familiaux ou sociaux. L'amour du Christ passe avant tout. Les vierges sont un témoignage de cette primauté du Christ jusque dans leur corps. Il passe avant toutes les autres priorités. Jésus vaut d'être aimé pour Lui-même et pour Lui tout seul. Car toute relation nuptiale trouve sa fin et son achèvement en ces Noces spirituelles. L'Agneau mérite qu'on Le suive partout où Il va, qu'on se soucie uniquement de Lui et "des choses du Seigneur" » [6].

[6] Cardinal Godfried Danneels, préface du livre du chanoine Simonet, *Le Seigneur t'épousera*.

Le sens de la Consécration des vierges peut s'exprimer ainsi : la vierge aime parce qu'elle est aimée par le Christ vivant, « attachée au Seigneur sans partage » (cf. 1 Co 7,35), « fiancée à un Époux unique... » (cf. 2 Co 11,2). Cet amour pour le Seigneur ne rétrécit pas le cœur, mais le dilate aux dimensions de la charité. Chaque jour, la vierge aura à l'accueillir et à le laisser se déployer dans toute sa vie.

2. Signe de l'Église-Épouse

Le langage des épousailles traverse toute la Bible pour exprimer les liens d'amour que Dieu veut tisser entre Lui et l'humanité tout entière.

« *Comme un jeune homme épouse une vierge, ton bâtisseur t'épousera* » (Is 62,5).

Le Christ a scellé dans son sang une alliance nouvelle et éternelle, véritable mystère nuptial entre Lui et l'Église, Peuple de la Nouvelle Alliance.

Par son baptême, tout chrétien est appelé à vivre cet amour nuptial. L'Église elle-même vit dans l'attente de la célébration de ses Noces éternelles.

Par sa consécration, la vierge est « *constituée [...] signe transcendant de l'amour de l'Église pour le Christ son Époux* »^[7]. Elle anticipe ainsi dès maintenant la réalité de ces Noces. Il est capital de situer cette sponsalité de la vierge consacrée à l'intérieur de celle de l'Église-Épouse du Christ. Elle en est le signe au cœur du monde.

[7] *Rituel*,
Préliminaires, I.

Certes, cette dimension nuptiale concerne tous les baptisés, mais pour la vierge consacrée, cette dimension est le cœur même de sa vocation. Ceci explique pourquoi la Tradition ne craint pas d'appeler les vierges consacrées "épouses du Christ".

3. Grâce de la virginité

La grâce d'être femme

La virginité est une réalité féminine. Elle est un signe inscrit dans la chair d'une vie réservée. Lorsqu'elle l'est pour Dieu seul, elle devient toute tendue vers la joie des noces entre le Christ et l'Église.

« *L'Esprit et l'Épouse disent : Viens !* » (Ap 22,17)

« *Tu es un jardin, ma sœur, mon épouse, tu es un jardin fermé, une fontaine scellée* » (cf. Ct 4,12 cité par Ambroise de Milan), autant d'images venues du Cantique des cantiques et utilisées par les Pères pour chanter la virginité féminine.

De fait, la Consécration des vierges, publique, liturgique et solennelle, est réservée aux femmes.

[8] Rituel, 24.

« Parmi tous les dons ainsi répandus, il y a la grâce de la virginité : Tu la réserves à qui Tu veux. C'est en effet, ton Esprit Saint qui suscite au milieu de ton peuple des hommes et des femmes conscients de la grandeur et de la sainteté du mariage et capables pourtant de renoncer à cet état afin de s'attacher dès maintenant à la réalité qu'il préfigure : l'union du Christ et de l'Église. Heureux ceux qui consacrent leur vie au Christ et le reconnaissent comme source et raison d'être de la virginité » [8].

Le don de l'Époux divin

Les Pères de l'Église ont fait l'éloge de la virginité, don de Dieu. La vision négative de la virginité aujourd'hui nous invite à en préciser le sens chrétien.

La virginité n'a pas son sens en elle-même : le Christ est la source de la virginité et seule l'union au Christ lui donne sens. La vierge consacrée appartient totalement à Dieu, elle a re-mis tout son être à l'Époux librement choisi.

La virginité du corps est l'expression de la virginité du cœur. Cette virginité comprise ainsi est pur don de Dieu et nul ne pourra s'enorgueillir de ce choix divin.

À l'image de la Vierge Marie, la vierge consacrée découvrira chaque jour davantage la richesse de sa virginité.

Vierge et mère

Avec Marie, la vierge consacrée participe à la maternité virginale de l'Église. Par l'amour qu'elle accueille, elle s'ouvre à la fécondité de son Époux. Avec la Mère-Église, elle vit une véritable maternité spirituelle.

Le mystère de la virginité chrétienne s'enracine dans le Oui de Marie à l'Annonciation du Seigneur :

« Avec le oui à l'Incarnation, Marie devient l'Église originelle car l'Église, dans son essence la plus profonde, n'est autre que le "oui" de la créature à Dieu. Ainsi elle se comprend comme virginité et maternité : virginité et fécondité sont inséparables. La virginité de Marie devient virginité chrétienne au moment même où elle devient maternité. C'est là que se réalise le passage de l'Ancien au Nouveau Testament » [9].

[9] Cardinal Joseph Ratzinger, homélie du 25 mars 1988 pour la Consécration d'une vierge.

Signe au cœur de l'Église

La vierge consacrée participe à la vie et à la sainteté de l'Église.

Son charisme est d'être signe de l'alliance nuptiale du Christ et de l'Église. Ce "signe" est un don fait à toute l'Église et devra rayonner au cœur même de l'Église et du monde.

L'évêque est présence sacramentelle du Christ Époux au cœur de son Église. La vierge consacrée, de son côté, est signe de l'Église Épouse. Ainsi s'explique le lien qui existe entre l'évêque et les vierges consacrées et le fait qu'il revient à l'évêque de conférer la Consécration.

Signe au cœur du monde

La vierge consacrée vit dans le monde, sans les structures et le soutien dont bénéficient les membres des différents Instituts de vie consacrée. Elle devra vivre sa vocation dans une certaine solitude au cœur du monde, tout en étant "signe" par toute sa vie.

Présence à Dieu, présence au monde, dans le monde, non du monde, sa vie, davantage par ce qu'elle est que par ce qu'elle fait, doit faire "signe" aux hommes et aux femmes de ce temps. Ce signe sera souvent source d'interrogation ou de contradiction.

Cela pourra causer une solitude douloureuse. La femme qui s'engage à être ce signe mystique au cœur du monde doit savoir qu'elle s'unit par là-même à l'Époux divin offrant sa vie sur la Croix.

Dans toute sa vie, monte une parole de l'Écriture qui l'habite et la comble : « *Amen, viens, Seigneur Jésus !* » (Ap 22,20). Elle se rappellera en permanence que les Noces de l'Agneau sont le but ultime du projet créateur.

Chaque vierge consacrée est "signe" à sa manière selon ses dons et ses charismes, dans une grande diversité d'âges, de situations, de professions, de spiritualités, d'engagements humains et ecclésiaux.

Deux vierges consacrées jamais ne se ressemblent ! Cette diversité ne porte pas atteinte aux exigences fondamentales de cette vie. « Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père », dit l'Époux (cf. Jn 4,34).

III. LA VIE D'UNE VIERGE CONSACRÉE

Une vie évangélique

« Voulez-vous suivre le Christ selon l'Évangile de telle sorte que votre vie apparaisse comme un témoignage d'amour [...] ? » (Rituel 17).

Avant d'être consacrée par l'évêque, la vierge prononce le propositum, sa décision de virginité, engagement solennel et public :

« Père, avec la grâce de Dieu, je professe, devant vous et devant toute l'Église, ma décision irrévocable de vivre dans la chasteté et de suivre le Christ [...] » (Rituel 22).

Par ce propos, elle s'engage à "suivre le Christ", c'est-à-dire à conformer son être et toute sa vie à l'Époux divin, chaste, pauvre et obéissant à son Père.

La vierge consacrée s'unit au Christ chaste

« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons vers lui et nous ferons une demeure chez lui » (Jn 14, 23).

La chasteté de la vierge consacrée témoigne de la puissance de l'amour de Dieu et de la joie de lui appartenir.

- Elle veille à vivre ses relations dans un certain détachement sans chercher à capter l'affection ni l'attention.
- Elle garde la réserve et la prudence nécessaires et s'appuie sur la prière.

La vierge consacrée s'unit au Christ pauvre

« Dans la pauvreté, sois leur richesse » (Rituel 24, Prière consécatoire).

La pauvreté est le détachement de tout ce qui n'est pas Dieu, et la richesse consiste en tout attachement désordonné. La pauvreté est le détachement des biens dans la ligne de la volonté de Dieu.

Ce détachement permet d'aimer Dieu de toute son âme, de tout son esprit et de toutes ses forces. L'union à Dieu exige la pauvreté.

La vierge consacrée vit la pauvreté conformément à son état de vie, c'est-à-dire de façon à la fois exigeante et adaptée.

Elle assume ses besoins sans recourir habituellement à une aide extérieure.

Elle veille à ne pas s'attacher à ses biens et à en user avec grand discernement. Concrètement, la consécration virginale se traduit par le témoignage d'une vie simple, sobre et généreuse.

La vierge consacrée apprend à être pauvre à l'image du Fils bien-aimé en acceptant de tout recevoir du Père dans la confiance et l'abandon.

La vierge consacrée s'unit au Christ obéissant

« *Le Christ s'est fait obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix* » (Ph 2, 7-8).

Elle conforme sa vie à celle de l'Époux divin. Comme Lui, elle trouve sa nourriture dans une obéissance amoureuse.

Vivre cette volonté de Dieu exige une vie toute livrée au Christ et à l'Esprit Saint. Le risque de prendre sa volonté pour celle de Dieu est réel. Aussi l'accompagnement spirituel régulier est indispensable.

Concrètement, la sécularité de cet état de vie exige de la vierge consacrée :

- une obéissance réfléchie et priée à toutes les autorités qui lui sont données dans la vie quotidienne (cf. Rm 13,1-7),
- et une disposition intérieure à renoncer à sa volonté propre.

La vie de la vierge consacrée est, à l'image du Christ, une "kénose", un abaissement (cf. Ph 2,1 sq.) : à l'image de l'Époux divin, elle apprend à vivre dans l'humilité.

2. La mission sponsale de la vierge consacrée

Le premier service de la vierge consacrée est l'amour virginal pour le Christ.

Sous l'impulsion de l'Esprit Saint les vierges consacrées vouent à Dieu leur chasteté pour un plus grand amour du Christ et une plus grande disponibilité à tous. Elles s'adonnent en effet à la prière, à la pénitence, au service de leurs frères et au travail apostolique, suivant leur état et leurs charismes respectifs.

Pour un plus grand amour du Christ

La prière est une exigence d'amour, communion avec le Bien-Aimé, et avec le monde où Il lui demande de s'enraciner.

- ▶ L'Eucharistie, lieu des noces
 - L'Église naît continuellement du sacrifice rédempteur du Christ rendu présent dans l'Eucharistie.
 - En vertu de son charisme spécifique, la vierge consacrée a le souci de participer à la messe chaque jour si elle le peut.
 - Elle a à cœur de retrouver l'Époux divin dans l'Adoration eucharistique.

▶ L'Office divin

Le Rituel précise dans les notes préliminaires : « *Il leur est fortement conseillé, pour remplir leur fonction de prière, de célébrer chaque jour la Liturgie des Heures, surtout les offices du matin et du soir : unissant leur voix au Christ souverain prêtre et à la Sainte Église, elles loueront sans cesse le Père du Ciel, et intercéderont pour le salut du monde entier.* »

Si cela a été jugé opportun, le *Livre de la Liturgie des Heures* est remis comme un des signes de la consécration : être dans l'Épouse qui unit sa voix à celle de l'Époux.

La vierge consacrée qui prie seule l'Office le fait en union avec toute l'Église et pour le monde entier. Elle y puise un aliment pour sa prière et une force pour sa mission.

‣ La prière personnelle

Comme pour tout chrétien, la prière personnelle de la vierge consacrée s'enracine dans l'écoute de la Parole de Dieu.

Son oraison, sceau du mystère nuptial, est présence silencieuse qui se laisse regarder et épouser par le Christ.

La vierge consacrée porte dans sa prière les intentions de l'Église et du monde et plus spécialement celles de son évêque. Elle prie Marie, Vierge et Mère, et l'accueille dans toute sa vie.

‣ Dans une tonalité propre à chacune

Tout ce qui a été dit du sens de la virginité consacrée suffit à fonder la spiritualité sponsale de la vierge consacrée. Cela ne l'empêche pas d'être en lien avec une famille spirituelle.

Chacune peut donner à sa vie de prière une coloration liée à une spiritualité particulière, à condition de vivre son charisme fondamental de vierge consacrée.

La vierge consacrée est orante dans toute sa vie et veille à éviter tout activisme qui porterait atteinte au primat de la prière.

‣ Le sacrement de la Réconciliation

- La vierge consacrée reçoit régulièrement le sacrement de la réconciliation.
- Elle trouve dans ce sacrement la force de grandir dans son union au Christ.

‣ « Elles s'adonnent à la pénitence » (Rituel, Préliminaires 2)

« *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive* » (Mc 8, 34).

- Pour se centrer sur le Christ, chacune veille à « se renier elle-même, à porter sa croix et suivre Jésus ». L'Époux divin deviendra ainsi le tout de sa vie.
- Chacune trouve, en accord avec son accompagnateur spirituel, les pénitences et sacrifices qui l'aident à s'unir davantage à son Seigneur. Elle accueille ceux que propose l'Église.
- Elle accepte avec sérénité tous les sacrifices que la vie quotidienne lui impose.

Pour le Christ, dans une plus grande disponibilité à tous

Épouse du Christ, la vierge consacrée est habitée de l'amour même du Christ pour les hommes, ses frères. Il lui revient de se laisser traverser par l'amour de tendresse et de miséricorde de son Seigneur.

Avec le Christ Sauveur, elle brûle du désir que tous soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité (cf. 1 Tm 2,4).

Elle sait Dieu présent en ce monde qu'Il aime et conduit mystérieusement vers son accomplissement.

Dans la foi et la charité, elle rencontre son Seigneur et le sert en ses frères, particulièrement les plus pauvres : « *En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » (Mt 25,40).

Quelle que soit l'importance de ses activités, celles-ci ne constituent jamais un but en soi, mais elles sont toujours vécues en union profonde avec le Christ.

Toutes ses œuvres, son travail, sa vie sociale, sa vie associative, son engagement ecclésial, tout est en quelque sorte une participation active aux soucis de l'Époux et de l'Église son Épouse.

3. L'insertion ecclésiale

La « communion », une réalité

Dans l'Eucharistie dominicale qui « fait » l'Église, tout baptisé s'unit à son Seigneur et s'engage à communier à tous ses frères et sœurs, membres du Corps du Christ.

De ce fait, la vierge consacrée n'est pas sans communauté ni vie fraternelle : elle est consacrée dans une Église particulière. Sa communauté est la « communauté eucharistique » de l'évêque.

Elle profite des occasions qui lui sont données de participer aux grands moments de la vie diocésaine.

Chacune a une paroisse ou un autre lieu d'insertion ecclésiale stable. Elle a le souci d'en partager la vie.

Au titre de la commune appartenance à l'Ordre des vierges, elle vit en communion avec toutes celles de son diocèse et participe volontiers aux rencontres organisées par son évêque.

Un lien unique avec l'évêque et son diocèse

« Il revient à l'Évêque de déterminer ou de vérifier la manière dont les femmes qui sont dans le monde s'engagent, par une décision irrévocable, à vivre dans la virginité perpétuelle » (Rituel, Préliminaires 5).

« L'évêque demande aux candidates si elles veulent persévérer dans leur volonté de consécration » (Rituel, Préliminaires 9).

- Comme tout baptisé, la vierge consacrée vit en communion avec l'Évêque de son diocèse.
- Cependant, l'évêque a un rôle spécifique – différent de celui d'un père spirituel ou d'un supérieur religieux avec obédience et octroi d'une règle – à l'égard de la vierge consacrée. Il lui revient de discerner l'appel à la consécration et de la lui conférer.
- L'évêque a à vérifier les conditions d'admission à la consécration telles qu'elles sont précisées par le rituel et rappelées dans le chapitre suivant.
- L'évêque a un lien particulier avec les vierges consacrées de son diocèse. C'est pourquoi il sera opportun qu'il veille également aux points suivants :
 - Favoriser leur insertion dans l'Église selon leurs charismes. Ainsi l'*Ordo Virginum* trouvera sa juste place dans le diocèse et chaque vierge consacrée pour sa part.
 - Rencontrer régulièrement l'ensemble des vierges consacrées de son diocèse et chacune d'elles. Ces contacts sont précieux dans une vocation vécue seule.
 - Exercer sa vigilance, selon son appréciation, ou par lui-même ou par le délégué à la vie consacrée, ou encore par un délégué épiscopal aux vierges consacrées.
- Si une vierge consacrée pour une raison professionnelle, ou de tout autre nature, envisage de changer de diocèse, elle le fera en dialogue avec son évêque.

L'évêque prendra alors contact avec l'évêque du diocèse où la vierge consacrée souhaite s'installer pour lui demander de bien vouloir l'accueillir. De son côté la vierge consacrée prendra contact avec son nouvel évêque.

Cependant, il est également possible que la vierge consacrée reste liée à son diocèse de consécration tout en séjournant dans un autre diocèse pour des raisons professionnelles ou autres. Là encore, elle le fera en dialogue avec son évêque.

- Au cas où une vierge consacrée demanderait à être relevée de sa Consécration, ou si une raison grave conduisait l'évêque à envisager de relever une vierge de sa Consécration, l'évêque suivra la procédure canonique qui lui revient tout en veillant scrupuleusement sur les droits de la défense en cas de renvoi.

IV. ÉLÉMENTS POUR UN DISCERNEMENT

1. Qui discerne et comment ?

Le discernement de cette vocation est du ressort de l'évêque, et de ceux qu'il aura délégués pour l'aider dans cette charge.

Ce discernement est d'autant plus délicat que la vierge consacrée entre, par sa consécration publique et solennelle, dans un état de vie définitif et devra ensuite vivre sa vocation seule au milieu du monde.

D'où la nécessité d'un discernement dans lequel le « facteur temps » et la prise en compte de critères précis sont d'une importance capitale.

2. Critères de discernement

Critères fondamentaux

Ils sont précisés dans le *Rituel de la Consécration*, au numéro 5 des Préliminaires qui rappelle également comment « *il revient à l'évêque de déterminer ou de vérifier la manière dont les femmes qui sont dans le monde s'engagent, par une décision irrévocable, à vivre dans la virginité perpétuelle* ».

Critères particuliers

- ▶ **Amour du Christ et de l'Église**
 - La vierge consacrée doit manifester un authentique amour du Christ et porter le désir de Lui conformer sa vie.
 - Elle doit être consciente de la dimension sponsale de sa vocation et de toute sa vie, et la situer dans le mystère de la Nouvelle Alliance du Christ et de l'Église.

► Virginité

● Être vierge

Sur ce point, l'évêque s'en tiendra avec prudence à ce que précise le rituel : « *de n'avoir pas été mariées et de n'avoir pas vécu publiquement ou notoirement dans un état contraire à la chasteté* ».

Il n'aura pas peur de rappeler la beauté de la virginité : « *Tous mes fruits exquis, je les ai gardés pour Toi mon bien-aimé* » (cf. Ct 7, 14).

La vierge est la femme qui aime tellement l'Amour, de cœur et d'esprit, et elle le peut par la grâce de Dieu qui lui en donne la force. Cet Amour de sa vie, dans le cas de la vierge consacrée, prendra les traits du Christ qu'elle accueillera progressivement comme Époux.

« *Ce n'est pas en elle-même (comme intégrité corporelle) que la virginité est honorée, mais parce qu'elle est vouée à Dieu ; bien qu'elle soit gardée dans la chair, c'est cependant par la fidélité et l'engagement de l'esprit qu'elle est gardée. Par suite, la virginité du corps est aussi spirituelle, car c'est la continence inspirée par la piété qui la voue et qui la garde* » (Saint Augustin, *De sancta virginitate*, n° 8).

Regardons le *Rituel* :

« *Tu aimes les cœurs libres et purs [...] Parmi les dons ainsi répandus, il y a la grâce de la virginité, Tu la réserves à qui Tu veux.* » (Rituel, Prière consécatoire, 24).

Une vierge consacrée expérimente de tout son être ce « choix », qui est prévenance de Dieu : « *Dès le sein maternel, il m'a consacrée* » (cf. Jr 1,5).

● Être prête à porter toute sa vie le nom de vierge consacrée

L'engagement pris par la vierge consacrée est public. Elle doit donc être prête à assumer publiquement son engagement, à en témoigner sans peur et sans détour dans l'Église et dans le monde.

Cependant, il va de soi qu'elle doit toujours le faire aussi avec délicatesse et discernement, en trouvant les mots adaptés aux circonstances. Elle pourra parfois être amenée, dans sa vie professionnelle, à rester discrète sur son état de vie.

- Avoir le mariage en haute estime

Elles sont conscientes « *de la grandeur et de la sainteté du mariage et capables pourtant de renoncer à cet état afin de s'attacher dès maintenant à la réalité qu'il préfigure : l'union du Christ et de l'Église* » (Rituel, Prière consécatoire, 24).

- La spécificité de la virginité consacrée dans le monde

La vocation de vierge consacrée a une spécificité et des exigences propres. Elle ne saurait être choisie par défaut, faute d'avoir pu réaliser d'autres projets de vie.

L'évêque envisagera avec prudence l'accès à la Consécration des vierges pour des religieuses ayant été relevées de vœux perpétuels.

▶ Équilibre humain et affectif

Cette vocation, qui laisse une large place à la liberté personnelle, exige un grand équilibre humain, psychologique et spirituel, une stabilité personnelle éprouvée, une maturité certaine. Une telle vocation répond à un appel de Dieu reçu en pleine connaissance des exigences qu'elle implique.

▶ Vie spirituelle

- Avoir le goût et le sens de l'Eucharistie, de la prière liturgique et personnelle.
- Vivre un amour profond de la Vierge Marie.
- Avoir les capacités humaines et spirituelles à discerner et à suivre avec joie les motions de l'Esprit Saint dans le quotidien de la vie.
- Vivre un authentique accompagnement spirituel.

▶ Vie ecclésiale

La candidate doit être normalement insérée dans son Église locale, selon sa situation et ses charismes. Il faut vérifier si :

- elle a bien reçu les trois sacrements de l'Initiation chrétienne ;
- elle a une connaissance suffisante de la foi et est disposée à l'approfondir encore en docilité à l'enseignement de l'Église ;
- elle donne le témoignage d'une vie chrétienne heureuse.

V. LA FORMATION DES VIERGES CONSACRÉES

La formation est primordiale pour permettre aux vierges d'entrer pleinement, tant dans la richesse du Mystère chrétien, que dans la connaissance de la vocation de vierge consacrée.

La formation sera adaptée à chacune. Chacune doit pouvoir rendre compte et témoigner de sa foi. Une formation suffisante est nécessaire pour recevoir la consécration.

1. Formation initiale

L'Écriture sainte est le lieu de la rencontre avec le Christ. Elle doit être lue chaque jour, avec intelligence et amour. La découverte de la Bible est un élément fondamental de toute formation. La vierge consacrée doit aussi entrer toujours plus avant dans l'intelligence de la foi et doit être capable d'en rendre compte. Le *Catéchisme de l'Église catholique* reste l'outil de base de sa formation, formation qui s'approfondira en fonction de chacune.

L'Eucharistie, la *Liturgie des Heures* si cela convient, seront le cœur de sa vie quotidienne. Elle doit approfondir le mystère de l'Eucharistie, découvrir la richesse de la prière de l'Église.

Les candidates à la Consécration des vierges seront initiées à la nature de la vie consacrée, spécialement à la spiritualité propre d'une vierge consacrée. Les textes essentiels des Pères de l'Église sur la virginité et le Rituel de la consécration des vierges seront lus et médités avec soin.

Pour ces formations, les candidates seront orientées vers les formations diocésaines existantes ou vers toute autre formation appropriée selon les capacités et les besoins de chacune.

Pour cela, on n'hésitera pas à utiliser les moyens modernes de communication. L'ensemble de la formation se fera sous la responsabilité de l'évêque ou de son délégué, avec l'aide de vierges consacrées.

2. Formation permanente

La formation permanente est indispensable. L'Évêque ou son délégué veilleront à encourager les vierges consacrées à continuer à se former tout au long de leur vie (cf. *Vita Consecrata*, n° 69). Chaque vierge consacrée considérera comme important d'y participer dans la mesure de ses possibilités.

VI. LE TEMPS DU DISCERNEMENT

1. Accueil de la demande en vue d'un pré-discernement

Quand l'évêque reçoit une demande, il engage, par lui-même ou par son délégué, un premier discernement.

Un dossier est ouvert : situation chrétienne – acte de baptême avec les mentions marginales, confirmation... – situation humaine, psychologique. Ce dossier personnel doit être établi dans le nécessaire respect de la confidentialité et des prescriptions du droit civil sur la protection de la vie privée.

On vérifie que la personne réponde aux critères essentiels de cette vocation et qu'elle en a perçu le sens et les exigences. Une première enquête est menée auprès de personnes la connaissant bien.

Au terme de ce premier discernement, l'évêque l'accueille éventuellement comme candidate à la Consécration des vierges.

2. Cheminement

L'évêque confie à son délégué ou à un prêtre compétent pour le discernement le suivi des candidates. Celui-ci en informera régulièrement l'évêque. Des vierges consacrées seront éventuellement associées au discernement.

Durée

Le cheminement s'étendra sur une période pouvant varier selon les personnes, mais jamais d'une durée inférieure à 3 ou 4 ans, qui probablement tendra à s'allonger. La consécration étant immédiatement définitive, il est important de s'y préparer sur une longue durée. L'Église est toujours prudente à ne pas engager trop vite des sujets dans la vie consacrée.

Cheminement

Il comportera des entrevues régulières portant sur le sens de la vocation d'une vierge consacrée, l'organisation concrète de sa vie, la formation en cours.

Le prêtre chargé du suivi donnera aux candidates l'occasion de rencontrer des vierges consacrées.

Il prendra contact avec le curé de la paroisse d'insertion de la candidate pour voir comment celle-ci vit son cheminement au cœur de sa communauté chrétienne.

L'accompagnateur spirituel

Chaque candidate devra avoir un accompagnateur spirituel, choisi en lien avec le délégué. Son rôle se situe au for interne alors que le rôle du délégué se situe au for externe.

3. Discernement final de l'évêque et admission à la Consécration

L'évêque, après avoir entendu son délégué, le prêtre chargé du suivi, et reçu la candidate, prendra la décision ou non de l'admettre à la Consécration dans l'ordre des vierges. L'ultime discernement et la décision lui reviennent.

VII. PRÉPARATIFS DE LA CONSÉCRATION

La prière consécatoire prononcée par l'évêque « fait » la vierge consacrée en réponse à sa décision de virginité.

1. Normes générales

- Le *Rituel de la consécration des vierges* et le *Cérémonial des évêques* sont utilisés pour préparer la célébration.
- La future vierge consacrée prendra le temps de travailler et d'approfondir sa connaissance du *Rituel*.
- L'évêque fixera la date soit un dimanche soit une fête liturgique. Le lieu sera de préférence la cathédrale, sauf s'il en juge autrement pour des raisons pastorales.
- Le délégué enverra au curé de la paroisse dans laquelle vit la candidate une demande de publication de son projet de consécration. Les déterminations pratiques de cette publication restent à l'appréciation de l'évêque diocésain.
- Les vierges consacrées du diocèse seront invitées à participer à la célébration de la consécration.
- La consécration devra être notifiée dans le registre diocésain des vierges consacrées selon les normes du *Rituel*, n° 14.
- Une attestation de consécration sera donnée à la nouvelle consacrée.
- Il serait à envisager de pouvoir notifier les consécration sur les registres de baptême.

2. Préparation avec la communauté paroissiale d'insertion

Le délégué prendra contact avec le curé de la paroisse où vit la candidate pour envisager comment aider la communauté à se préparer à cette célébration. Il est souhaitable que le sens de la vocation de vierge consacrée soit clairement expliqué à la communauté.

3. Préparation de la célébration

- Le cérémoniaire, après avoir étudié le *Rituel*, préparera la célébration en lien avec le délégué, la candidate et éventuellement l'une ou l'autre vierge consacrée.
- Le déroulé de la célébration sera transmis à l'évêque pour des ajustements éventuels.

- Le cérémoniaire veillera à préparer, conformément au *Rituel*, les signes qui seront remis à la vierge : l'anneau et éventuellement le voile, le *Livre de la prière de l'Église* si cela convient.
- Le cierge, ou la lampe allumée, remis à la vierge consacrée peut également trouver sa place dans la célébration comme un signe fort.
- Il serait souhaitable que les vierges consacrées soient rassemblées et que la nouvelle consacrée puisse leur donner le baiser de paix après sa consécration (et à elles seules).

SERVICE DE LA COMMUNION

1. Plusieurs propositions existent depuis de nombreuses années

- Organisation d'une retraite annuelle pour celles qui le souhaitent ou le peuvent, suivie d'une journée consacrée à l'organisation de services minimum.
- Revue *Christi Sponsa*.
- Finances.
- Librairie.
- Organisation de rencontres internationales.
- Mise en place et suivi d'un site.

Ces propositions jouent un rôle important dans la vie de l'*Ordo Virginum* en France et sont coordonnées, à la fin de la retraite proposée chaque année aux vierges consacrées, avec la participation d'un évêque membre de la commission épiscopale pour la vie consacrée.

2. La cohésion de l'*Ordo Virginum*

Il revient à chaque évêque d'assurer la communion au sein de l'*Ordo Virginum* de son diocèse. Au plan national, un évêque membre de la commission épiscopale pour la vie consacrée pourra prendre en compte les questions qui peuvent se poser à l'*Ordo Virginum* en lien avec ses frères évêques et avec les vierges consacrées elles-mêmes pour toute question importante, comme par exemple :

- Qui peut parler au nom de l'*Ordo Virginum* ?
- Dans des sites ou des revues, bien des vierges consacrées ne se reconnaissent absolument plus dans la présentation de leur vocation. Qui peut s'exprimer en leur nom ?
- Qui et de qui recevoir mission pour préparer une retraite, une rencontre internationale ou un pèlerinage à Rome ?

3. Une mutualisation des instances de formation

Il ne s'agit aucunement d'une structure de formation mais d'une mutualisation de ce qui se fait dans les différents diocèses pour permettre aux évêques de proposer aux candidates à la consécration et aux vierges consacrées de pouvoir se former à la mesure des capacités de chacune.

Depuis déjà plusieurs années, différents diocèses ont mis en place des week-ends de formation à destination des candidates à la consécration ou à destination de la formation permanente des vierges consacrées.

Ainsi, les diocèses ou les provinces ayant peu de candidates ou de vierges consacrées pourront se joindre à d'autres diocèses ou provinces pour profiter des formations existantes.

Enfin, comme c'est déjà le cas pour bien des diocèses, la commission épiscopale pour la vie consacrée sera mise au courant des principales formations proposées pour pouvoir les réperturer dans les autres provinces.

Textes officiels de l'Église

- Concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, n° 80, 1963.
- *Rituel de la Consécration des vierges*, avec le Décret de la Congrégation pour le culte divin, 1970. AELF – Maison des évêques de France, 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.
- *Code de Droit Canonique*, canon 604
- *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 922 à 924 et n° 1618 à 1620
- Exhortation apostolique *Vita Consecrata* du 25 mars 1996, pape Jean Paul II, en particulier n° 7.
- Lettre apostolique *Mulieris dignitatem*, 15 août 1988, pape Jean Paul II.
- *Repartir du Christ*, Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, 2002.
- Actes du Congrès international des vierges consacrées, Rome 2008, en particulier homélie du pape Benoît XVI (non encore disponibles en français).

Sources patristiques

- LES PÈRES DANS LA FOI, *Mariage et virginité dans l'Église ancienne*, Éd. Migne, 1990.
- SAINT AMBROISE, *Écrits sur la virginité*, Éd. Solesmes, 1982, *De Virginibus - De institutiones virginis - Exhortatio virginitatis*.
- SAINT AUGUSTIN, *Le bien du mariage - La virginité consacrée*, Éd. Nouvelle Bibliothèque augustinienne, 1992. Coll. de poche, 170 p.
- SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *La virginité*, Éd. Sources chrétiennes, n° 125, 1988, 428 p.
- SAINT CYPRIEN, *De la conduite des vierges*, Éd. Les Belles Lettres, Paris, coll. Budé, 1925.
- SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, *Traité sur la virginité*, Éd. Sources chrétiennes n° 119, 1987, 688 p.

Livres

- JANINE HOURCADE (*Ordo Virginum*), *Une vocation féminine retrouvée*, Éd. Téqui, 1997.
- MARIE-THÉRÈSE HUGUET (*Ordo Virginum*), *Ton époux sera ton Créateur. Essai sur le mystère de l'Alliance*, Éd. Parole et Silence, 2005.
- ANNE LEFLAIVE, *Épouse du Christ. Étude sur la bénédiction et la consécration des vierges du pontifical romain*, Éd. Nouvelles Éditions Latines, 1956.
- DOM MARMION, *Sponsa Verbi. La vierge consacrée au Christ*, Éditions de l'Abbaye de Maredsous, 1955.

- RENÉ METZ, *La Consécration des vierges dans l'Église romaine. Étude d'histoire de la liturgie*, Paris, 1954. La consécration des vierges. Hier, aujourd'hui, demain, Paris, Cerf, 2001.
- JACQUELINE ROUX (*Ordo Virginum*), *Anne Leflaive, une vie pour la renaissance d'une vocation oubliée*, Éd. Téqui, 2003.
- ANDRÉ SIMONET, *Le Seigneur t'épousera. la virginité consacrée dans le siècle*, Éd. du Serviteur, 1993, 2^e édition, 1995.
- MARIE-ALETH TRAPET, *La consécration des vierges pour des femmes vivant en plein monde*, in Comité canonique français des religieux, *Vie religieuse, érémitisme, consécration des vierges, communautés nouvelles*, Éd. du Cerf, 1993, pp. 183-208.

Quelques articles

- PAPE JEAN PAUL II, « Que le Christ soit la seule raison de votre vie », rencontre avec les vierges consacrées en Congrès à Rome, *Documentation catholique*, n° 2120, 1995.
- GODFRIED CARDINAL DANNEELS, « Comme une épouse parée pour son époux », *Sanctifier*, 1992
- MARIE-PAUL DION, « Les effets du rite de la consécration des vierges : aspects théologiques », *Église et Théologie*, vol. 16, Université Saint-Paul, Canada, 1985, pp. 275-318.
« La virginité : étude sur les termes de chasteté et virginité », *Église et Théologie*, vol. 17, pp. 5-39, Université Saint-Paul, Canada, 1985.
- MARIE-THÉRÈSE HUGUET (*Ordo Virginum*), *Le Renouveau du rite liturgique de la Consécration des Vierges : quelques questionnements et enjeux d'ordre canonique, théologiques, pastoral et spirituel*, *Nova et Vetera*, 1992
- RENÉ METZ, « Le nouveau Rituel de Consécration des Vierges : sa place dans l'histoire, innovations et éléments permanents », *Maison-Dieu*, n° 110, 1972, pp. 88-115.
- SILVIA RECCHI, « L'*Ordo Virginum*, une ancienne nouveauté dans l'Église » (Droit canon), Traduction d'un article de *Reflecties*, 1991.
- RENÉE TRYON-MONTALEMBERT (*Ordo Virginum*), « Le renouveau conciliaire de la Consécration des vierges », revue *Vie consacrée*, n° 6, 1981/2.
« L'Ordre des vierges consacrées », revue *Vie consacrée*, n° 3-4, 1983.

Plaquettes spécifiques sur la vocation

Plaquettes et articles ci-dessous disponibles au Service de documentation de l'Ordre des vierges, c/o Service national des vocations (SNV), 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

- MARIE-THÉRÈSE HUGUET (*Ordo Virginum*), *La Consécration des vierges*, 1990.
- P. GÉRARD MUCHERY, *La virginité consacrée : état de vie ancien et nouveau*, Service national des vocations, 1998.

Autres articles ou conférences

- GODFRIED CARDINAL DANNEELS, *La formation et préparation à la Consécration des vierges*, conférence donnée à Bruxelles aux vierges consacrées de Belgique et du Grand Duché de Luxembourg, 9 mars 1991.
- MGR PIERRE RAFFIN, *Quelques jalons pour la restauration de l'Ordo Virginum*, conférence donnée à Dax à la session internationale francophone des vierges consacrées, 27 juillet 1992.
- Les vierges consacrées réunies en session à Alençon, *La vierge consacrée dans l'Église et dans le monde. Éléments de réflexion à l'attention des évêques en vue du Synode sur la vie consacrée*, août 1993.



« Mets-moi comme un sceau sur ton cœur,
comme un sceau sur ton bras.
Car l'amour est fort comme la Mort.
Ses traits sont des traits de feu,
Une flamme de Yahvé.
Les grandes eaux ne pourront éteindre l'amour,
ni les fleuves le submerger.
Qui offrirait toutes les richesses de sa maison
pour acheter l'amour, ne recueillerait que mépris »

Cantique des Cantiques 8,6-7.